





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-255**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc167250-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PETITE ENFANCE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015 AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION "LA PASSERELLE"**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S.Dijon

Madame Coralie JAUSSAUD donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Coralie JAUSSAUD
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme DEVESA Brigitte

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : PETITE ENFANCE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "LA PASSERELLE"- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la Ville d'Aix-en-Provence poursuit depuis plusieurs années son effort financier afin de privilégier le développement et la diversification des modes de garde des jeunes enfants aixois. La commune est également soucieuse d'offrir un service public de qualité, pour assurer le bien-être et l'épanouissement des tout-petits.

Ainsi, parallèlement à sa participation au fonctionnement des établissements d'accueil municipaux de la Petite Enfance, à son soutien aux crèches associatives et au Relais Assistantes Maternelles, la commune subventionne d'autres associations qui, bien que ne contribuant pas à l'offre de garde, apportent néanmoins des services aux familles et notamment à la parentalité.

Il en est ainsi de l'Association «LAEP La Passerelle » (Lieu d'Accueil Enfants Parents) qui accueille, sur deux lieux différents (« La Passerelle Accueil », avenue de la Cible et « La Passerelle – Maison Soleil », rue Raoul Follereau) les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou d'un autre adulte dans l'esprit de la « Maison Verte » conçue par la psychanalyste Françoise Dolto.

Ainsi, l'adulte regarde son enfant, joue avec lui, établit une relation, le découvre en recevant le soutien des autres enfants, des parents et d'une équipe d'accueillants spécialisés.

L'enfant perçoit dès son plus jeune âge et jusqu'à 4 ans, un lieu convivial, une *passerelle* entre l'espace intime de la vie familiale et celui de la cité. Pendant ce temps, les parents y trouvent un lieu de repos, d'écoute et d'échange, et sont présents avec leur enfant en dehors du contexte familial habituel.

Pour soutenir cette association en 2015, il convient aujourd'hui de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 000,00 €.

Cette proposition a été validée en date du 12 mai 2015.

La subvention sera versée à raison de 50 % au cours du premier semestre 2015, le solde étant versé au cours du second semestre.

Aussi, je vous demande mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 000,00 € (vingt et un mille euros) à l'Association « La Passerelle »,

- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la **ligne budgétaire 1438 (Chap 925 Fonction 520 Nature 6574 Ancien programme 1730)** pour un montant de **21 000,00 €**, qui présente les disponibilités suffisantes

DL.2015-255 - PETITE ENFANCE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "LA PASSERELLE"-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**DOTATIONS DE LA PETITE ENFANCE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015**

***Ligne n° 1438 (Chapitre 925 Fonction 520 Nature 6574 Ancien programme 1730) –
Subvention de fonctionnement - Structures Privées Petite Enfance Contrat Enfance Jeunesse***

N° de tiers	Nom de l'association	DOTATIONS 2013	DOTATIONS 2014	PROPOSITION DOTATIONS 2015	Objet de l'association
22 836	LAEP LA PASSERELLE	24 800,00 €	24 800,00 €	21 000,00€	Lieu d'accueil enfants-parents
			<i>Total</i>	21 000,00 €	